

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 24/08/2007
Version : 3.00
Réf. : S0065F20

Page : 1/7

Nom commercial:

DY-SURFACES

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Nom du produit : **DY-SURFACES**

Utilisation : Désinfection par pulvérisation du matériel et des surfaces.

Responsable de la mise sur le marché :



DENTSPLY France SAS
4 rue M. Faraday
78180 Montigny le Bretonneux

Téléphone : +33 (0)1 30 14 77 77
Fax : +33 (0)1 30 14 77 00
Email : reception@dentsply-fr.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : INRS (France) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification européenne : Ce produit est réglementé selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

Principaux dangers pour l'homme et l'environnement :
Inflammable.
Risque de lésions oculaires graves.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom ou nature chimique :

Substances dangereuses représentatives :

Composants ou impuretés apportant un danger	N°CAS	N°EINECS	Concentration	Classification
Isopropanol (propanol-2)	67-63-0	200-661-7	35 %	F – Xi / R11-R36-R67
Propanol-1	71-23-8	200-746-9	25 %	F Xi / R11-R41-R67

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 24/08/2007
Version : 3.00
Réf. : S0065F20

Page : 2/7

Nom commercial:

DY-SURFACES

4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation :	Faire respirer de l'air frais et consulter un médecin si les effets persistent.
En cas d'ingestion :	Rincer abondamment la bouche. Boire 2 verres d'eau, consulter immédiatement un médecin.
En cas de contact avec la peau :	Si des réactions d'irritation surviennent, rincer abondamment avec de l'eau.
En cas de contact avec les yeux :	Laver immédiatement à l'eau et abondamment en maintenant les paupières écartées, consulter immédiatement un spécialiste.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés :	Emulseurs pour solvants polaires, poudre, CO2. L'eau pulvérisée sera utilisée pour le refroidissement et la dilution. Procédure standard pour feux d'origine chimique à base d'alcool.
Feu inhabituel/dangers d'explosion :	-
Protection des intervenants :	En cas d'incendie, utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection, en particulier protection thermique. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :	Porter des gants, lunettes et masque.
Précautions pour la protection de l'environnement :	Prévenir toute fuite dans les cours d'eau et les rivières.
Méthodes de nettoyage :	Diluer le produit immédiatement à grande eau en cas de fuite ou de déversement accidentel de faible importance. Si les quantités répandues sont très importantes, endiguer et ramasser le produit avec une matière absorbante inerte.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 24/08/2007
Version : 3.00
Réf. : S0065F20

Page : 3/7

Nom commercial:

DY-SURFACES

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Porter des gants, lunettes et masque.

Stockage : Conserver dans son emballage d'origine dans un endroit sec et à une température inférieure + 25°C.

Matériaux utilisés pour l'emballage : -

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle de l'exposition : Prévoir une douche oculaire.

Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

N°CAS	VME – ppm	VME – mg/m ³	VLE – ppm	VLE – mg/m ³	Note	TMP N°	FT N°
67-63-0	-	-	400	980	-	84	66
71-23-8	200	500	-	-	-	84	211

Equipements de protection individuelle :

Protection respiratoire : Masque (Filtre type A)

Protection de la peau et du corps : Porter des équipements de protection adaptés aux produits chimiques (type 6).

Protection des mains : Gants en Butyle.

Protection des yeux : Lunettes de protection à écran facial

Mesures générales de protection et d'hygiène : Ne pas fumer.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Liquide.

Couleur : Incolore.

Odeur : Alcoolisée.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 24/08/2007
Version : 3.00
Réf. : S0065F20

Page : 4/7

Nom commercial:

DY-SURFACES

pH :	
- A l'état de livraison :	-
- A la dilution d'emploi :	-
Solubilité :	
- Dans l'eau :	Miscible dans l'eau.
- Dans les solvants :	-
Coefficient de partage :	-
Pression de vapeur :	-
Densité relative :	0.89 g/cm3
Inflammation et explosion :	Non combustible.
Point d'éclair en coupe fermée :	25°C
Température d'auto-inflammation :	-
Inflammabilité (solide, gaz) :	-
Dangers d'explosion :	-
Propriétés comburantes :	-
Autres données :	
Viscosité :	-

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter :	Ne pas mélanger avec d'autres produits.
Matières à éviter :	-
Produits de décomposition dangereux :	NA.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 24/08/2007
Version : 3.00
Réf. : S0065F20

Page : 5/7

Nom commercial:

DY-SURFACES

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :	LC50 Inhalation :
Après contact avec la peau :	Aucune en cas de contact non prolongé.
Après contact avec les yeux :	Le contact direct du produit avec les yeux peut provoquer de sérieux dommages pour les yeux.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Données sur les composants :	Aucun effet dangereux.
Mobilité :	Aucune donnée disponible.
Persistance/dégradabilité :	Aucune donnée disponible.
Potentiel de bioaccumulation :	Aucune donnée disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Description et manipulation des résidus :	Contactez les autorités compétentes.
Méthodes d'élimination :	Utiliser les techniques d'élimination ou d'incinération en accord avec la réglementation en vigueur.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 24/08/2007
Version : 3.00
Réf. : S0065F20

Page : 6/7

Nom commercial:

DY-SURFACES

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlement de transport :	ADR/RID/ADNR	IMDG/OMI	IATA/ICAO
Classe :	3	3	3
Etiquette(s) :	3	3	3
Numéro ONU :	1987	1987	1987
Groupe d'emballage :	III	III	III
Code danger :	30	30	30
Code Quantité Limitée :	LQ7		
Polluant marin		Non	
Fiche sécurité :		F-E, S-D	
Avion passager et cargo : Instruction d'emballage :			309/ Qté nette maxi colis : 60 L
Avion cargo seulement : Instruction d'emballage :			310 / Qté nette maxi colis : 220 L
Libellé de transport :	ALCOOLS N.S.A. (PROPANOL ET ISOPROPANOL)	ALCOHOLS N.O.S. (PROPANOL AND ISOPROPANOL)	ALCOHOLS N.O.S. (PROPANOL AND ISOPROPANOL)

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A été aussi pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

Classement de la préparation : Selon classification du fabricant.
Classée.

Symboles :



Xi - Irritant

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 24/08/2007
Version : 3.00
Réf. : S0065F20

Page : 7/7

Nom commercial:

DY-SURFACES

Risques particuliers attribués à la
préparation et conseils de prudence :

Phrases R :

R10 : Inflammable.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S :

S2 : Conserver hors de portée des enfants.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin.

S39 : Porter une protection des yeux et de la face.

Prescriptions nationales :

Classe de pollution des eaux :

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de création : 24/01/2007
Date de révision : 24/08/2007

Phrases R des composants dangereux cités dans le chapitre 3 de la FDS :

R11 : Facilement inflammable.

R36 : Irritant pour les yeux.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Cette fiche est un complément des notices techniques mais elle ne les remplace pas. Les renseignements fournis sont donnés de bonne foi et sont basés sur nos connaissances du produit à la date reportée ci-dessus.

Toutefois, l'attention des utilisateurs est attirée sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Cette fiche ne dispense pas l'utilisateur d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prend donc, sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.